

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 11 août 2011 à 19 heures - Allemont

Présents : Alain GINIES, Ghislaine MARTINEZ, Aimé GUILLOT, André JAY, Pierre BASTIANELLI, Jacques DUSSERT, Claude PELLISSIER, Odile VERNEY, Michelle PELLETIER, Marie-France HOUDE, Edith GACHET.

Excusés : Marie-France PERFETTI, Philippe BORDEL, Murielle VIARD GAUDIN.

Secrétaire de séance : Marlène BRUN

1/ COMMANDE PUBLIQUE = APPROBATION APPELS D'OFFRES

Le Maire donne lecture des procès-verbaux dressés par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance pour l'ouverture des plis en date du 13 juillet 2011 :

◆ Achat d'une mini-pelle neuve avec reprise de l'ancienne : 5 propositions reçues

Les membres de la Commission ont analysé les offres à partir de 3 critères : le prix d'achat (60%), la garantie (20%) et le prix de rachat de l'ancienne (20%) :

- RMA MATERIEL – 16,59 / 20 – prix total avec reprise :
21 665,67 € TTC
- ETS PAYANT – 15,77 / 20 – prix total avec reprise :
19 734 € TTC
- GRISET MATERIEL – 16,75 / 20 – prix total avec reprise :
20 989,80 € TTC
- KOMATSU RHONE ALPES – 17,65 / 20 – prix total avec reprise :
20332 € TTC
- TECMAT SERVICE – 18 / 20 – prix total avec reprise :
19 136 € TTC

La Commission propose de retenir l'entreprise **TECMAT SERVICE** (garantie 4 ans).

Pierre BASTIANELLI précise que TECMAT est le revendeur et que la marque de la machine est KUBOTA.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

◆ PEINTURE ROUTIERE : 4 propositions reçues

Les membres de la Commission ont analysé les offres à partir de 2 critères : le prix (80%) et le mémoire technique (20%) :

- PROXIMARK : 12,25 / 20 – 5 029,96 € TTC
- AXIMUM SUD EST : 6,25 / 20 – 6 792,02 € TTC
- GIROD Line : 8,54 / 20 – 6 233,11 € TTC
- FAR : 17,70 / 20 – 3 916,90 € TTC.

La Commission propose de retenir l'entreprise **FAR**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

◆ Aménagement d'un trottoir et enfouissement des réseaux secs le long de la RD 526 entre le quartier « Mas Claret » et le secteur de « La Bascule » : 4 propositions reçues

Les membres de la Commission ont analysé les offres à partir de 2 critères : le prix (40%) et le mémoire technique (60%) :

- PVI : 16,60 / 20 – 22 365,20 € TTC
- ALP'ETUDES : 18,80 / 20 – 17 536,35 € TTC
- CM AMENAGEMENTS : 18,08 / 20 – 17 790,50 € TTC
- SOGREAH : 17,42 / 20 – 20 561,49 € TTC

La Commission propose de retenir l'entreprise **ALP'ETUDES**. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

2/ DECISION MODIFICATIVE 2011 – BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT N°1

Le Maire expose qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications au budget annexe eau et assainissement de l'exercice 2011. En effet, des dépenses imprévues d'investissement (article 020) d'un montant de 63 068,72 €, dépassent 7 % du budget, ce qui est interdit par la loi budgétaire. Il est donc nécessaire de passer cette somme dans les autres immobilisations corporelles (article 2188).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces modifications.

3/ CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE MEDICO-SCOLAIRE ANNEE 2011/2012

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la Convention de participation financière aux frais de fonctionnement du Centre Médico-scolaire, avec la Commune de Vizille, en date du 09 juillet 2007.

Une participation financière à chaque commune est demandée pour contribuer aux frais de gestion des dossiers médicaux (demande et envoi des dossiers, téléphone, papeterie, achat de petit matériel de bureau, affranchissement). Elle est calculée au prorata du nombre d'élèves inscrits au centre médico-scolaire. Elle est fixée pour l'année scolaire 2011/2012 à 1,00 Euro par élève.

Il informe que pour l'année scolaire 2010/2011, la commune a versé 140 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette participation financière.

4/ SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES A L'OFFICE DE TOURISME

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le montant de la subvention allouée à l'Office de Tourisme pour l'année 2011 : 147 555,49 €.

Il précise que le coût de certains événements importants a été supporté par le budget de l'Office de Tourisme.

Aussi, il convient de lui verser des subventions complémentaires :

- Semaine du cirque (en remplacement du festival commun Les Folies d'Olle) : 2 200 €
- Mégavalanche 2011 : 2 936,80 € - pour cet événement, 4 000 € restent à la charge de l'Office du Tourisme, somme qui était prévue au budget 2011.
- Il est précisé que la commune ne sait pas si cette manifestation sera reconduite l'année prochaine sur Allemont. En effet, très peu de retombées économiques et de publicité de la part des organisateurs sur notre commune.
- Participation spectacle « Raconte-moi Allemont » : 4 000 €. Il est précisé que nous sommes en attente d'aides de la part d'EDF, du Conseil Général, de la Région. Dès que ces subventions auront été versées, tout ou partie de cette somme sera reversée à la commune lors d'un Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement de ces subventions.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 11 août 2011 à 19 heures (suite) - Allemont

6/ CONVENTION D'INDIVIDUALISATION DES CONTRATS DE FOURNITURE D'EAU AVEC L'AMENAGEUR M. DANIEL MICHEL

Monsieur le Maire rappelle que tous les ensembles immobiliers dont les réseaux sont conformes aux prescriptions techniques, doivent installer un compteur général et un sous-compteur par lot, qui seront gérés par la commune. Les parcelles AD 1033, 1034, 1035 et 1036 répondants à ces dispositions, la commune doit passer une convention avec l'aménageur M. Daniel MICHEL. Ces compteurs seront installés avec le système de télégestion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention.

7/ TRANSPORT SCOLAIRE - PARTICIPATION COMMUNALE 2011/2012

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 31 Août 2009 décidant de prendre en charge une partie du titre de transport que doit acquérir chaque année les parents afin que leurs enfants puissent utiliser le car scolaire de leur domicile au groupe scolaire les Ardoisières.

Le coût de la carte de transport scolaire pour l'année 2011/2012 est de 147,00 € par enfant.

Il propose ensuite à l'assemblée de reconduire cette participation de 70 % du coût total, soit 102,90 € par carte.

Pour information, cette carte est vendue par le Conseil Général.

La commune paie le car scolaire le matin, le midi, l'après-midi et le soir. Le Conseil Général participe aux transports du matin et du soir.

Michelle PELLETIER précise que le transport des collégiens n'est pas encore payant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette participation de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

•Michelle PELLETIER fait part d'une information parue dans le Dauphiné Libéré concernant une convention signée entre la Poste et la CCO le 28 mai 2011. Elle aimerait des précisions sur les dépenses des communes dans cette affaire ainsi que la participation du SIEPAVEO.

◆ Le Maire lui répond que les chiffres ont déjà été annoncés précédemment et que cette convention fait suite aux accords discutés dans plusieurs réunions. Ces dépenses concernent le salaire de l'employé du futur RSP, les frais de fonctionnement des locaux... Une partie sera payée par La Poste, le reste sera à la charge des 4 communes qui les partageront. Le local est prêté gracieusement par le SIEPAVEO.

Michelle PELLETIER fait quand même remarquer que la convention ne mentionne pas qu'un avis a été demandé au CTP (Comité Technique Paritaire).

• Michelle PELLETIER demande si une solution a été trouvée concernant les fermetures estivales de la Poste.

◆ Le Maire lui répond qu'il est personnellement intervenu auprès du Directeur de la Poste, qui fera le nécessaire pour que celle-ci soit ouverte. Pour l'instant, il n'a pas d'autres éléments.

Il donne ensuite la parole à l'assistance.

•Le Comité de Défense de La Poste, présent au Conseil Municipal prend la parole : c'est la première année que La Poste ferme durant la saison estivale 3 semaines ou presque, car elle ne sera ouverte que 2 jours par semaine.

◆ Le Maire répond que la Privatisation de la Poste est une décision Nationale, il ne faut donc pas s'en prendre au Conseil Municipal. Le Maire rappelle que le RSP sera ouvert toute la journée.

Le Comité de Défense de La Poste confirme qu'il défend effectivement la Poste et ne critique pas les élus ou la création du RSP.

Michelle PELLETIER rappelle qu'il n'y a pas d'information de la CCO aux habitants concernant ce dossier.

◆ Le Maire lui rappelle qu'à l'époque, elle avait voté POUR la mise en place d'un RSP sur la Vallée de l'Eau d'Olle.

Michelle PELLETIER confirme mais précise que les textes ont changé depuis.

L'assistance demande si le personnel du RSP sera remplacé en cas de congé. Le Maire répond que c'est prévu.

Le Collectif rappelle qu'il faut travailler ensemble, et que la pression fait quand même bouger les choses.

◆ Le Maire insiste sur le fait que d'autres sujets sont aussi importants comme par exemple le passage à la TNT : le CSA (l'Etat) doit couvrir 93 % du réseau national en TNT. L'Oisans fait parti des 7 % restants. Celui-ci prend en charge 5 relais en Oisans sur 21. Les 16 restants doivent donc être financés par la CCO, donc les communes. Si cela n'est pas fait le 20 septembre 2011, la plupart des habitants n'auront plus de télévision. Les élus travaillent donc également sur ce dossier difficile.

Catherine MOINE confirme qu'il ne faut pas se tromper d'ennemis dans ce dossier. Elle est pour la défense des services publics, de La Poste qui est un lien social pour beaucoup de personnes, mais qu'il y a d'autres problèmes importants comme les suppressions de postes dans l'enseignement. Il faut rester soudés pour chaque affaire.

Michelle PELLETIER dit que 5 personnes seraient au chômage suite à la fermeture de la Poste.

• Monsieur ROCHE demande où en est le remplacement du Docteur THORET.

◆ Le Maire informe que quelques médecins sont intéressés pour travailler sur la commune. Mais quelques contraintes sont à résoudre. Le Pôle Médical contient 2 locaux donc 2 médecins sont attendus.

•Monsieur CORBIN demande que le chemin de la Croix d'Arnol soit nettoyé. 10 mètres ont été fait, pourquoi pas le reste ?

◆ Le Maire informe que les services techniques doivent intervenir sur ce chemin. On leur rappellera.

•Michelle PELLETIER informe que le car du mercredi pour emmener les habitants à Bourg d'Oisans était complet et que des personnes sont restées au bord de la route.

◆ Le Maire informe que le car était plus petit que les autres fois, et que de plus le Club Aigua d'Olle n'ayant pas lieu durant les vacances estivales, plusieurs personnes auraient aimé le prendre. La commune prend des précautions pour que cet incident ne se reproduise plus.